

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 15 septembre 2023
---	---

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre à 14 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 8 septembre 2023.

Titulaires en exercice	Présents	Représentés	Votants
25	18	1	19

Convocation en date du : vendredi 8 septembre 2023

Présents : Jean-Pascal Berson, Marcel Bombart, Franck Briffaut, Alain Colpart (suppléant de Thierry Routier), Alain Crémont, Gilles Davalan, Alexandre De Montesquiou, Yveline Delval, Alex Desumeur, Patrick Dufour, Marie-Claude Lainé (suppléante de François Rampelberg), Loïc Lalys, Céline Lefrère, Philippe Montaron, Hervé Muzart, Ginette Platrier, Nicolas Reberot, Pascal Tordeux

Procuration : Dominique Bonnaud à Alain Crémont

Excusés : Arnaud Battefort, Dominique Bonnaud, Marina Carette, Christian Deulceux, Olivier Engrand, Jean-Luc Nicolas, Séverine Pelletier, François Rampelberg, Thierry Routier, Jean-Luc Samier

Ginette Platrier a été élue secrétaire de séance

Rapport N°21-2023	Délibération n°21-2023
ADHÉSION AU SERVICE « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET ÉLABORATION DE LA PAYE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L' AISNE	

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne propose aux collectivités et aux établissements publics un service de « Gestion des Ressources Humaines et d'Elaboration de la Paye ».

Ce service comprend les missions suivantes :

- Aider la collectivité dans ses recrutements ;
- Suivre la carrière des agents employés ;
- Elaborer les actes se rapportant à l'embauche et à la carrière des agents ;
- Préparer la procédure d'évaluation des agents ;
- Aider à la saisine des instances médicales ;
- Aider à la gestion des demandes de remboursement auprès du contrat groupe du CDG ;
- Déclarer des arrêts maladie par le biais de la DSN ;
- Etablir et éditer les bulletins de salaire des agents et des élus ;
- Editer les états des différentes caisses : URSSAF, IRCANTEC, pôle emploi, Mutuelles, RAFF ;

- DSN ;
- Réaliser des prestations sur demande : simulation salaire...

Ces prestations sont assurées moyennant une participation financière. Le tableau suivant détaille les tarifs fixés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne :

	RH intégré à la paye
Forfait création dossier	10 €
Coût par fiche de paye agent réalisée	7€

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne peut assurer des prestations de gestion des Ressources Humaines et d'élaboration de fiches de paye pour le compte des établissements publics,

Considérant l'intérêt pour le PETR du Soissonnais et du Valois d'être assisté par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne dans ce domaine requérant des qualifications et des moyens spécifiques ;

Considérant le projet de convention d'adhésion au service « Gestion des Ressources humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, lequel précise le contenu des prestations réalisées par le Centre de Gestion ainsi que leurs conditions de financement ;

LE COMITE SYNDICAL, après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au service « Gestion des Ressources humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne à compter du 1^{er} janvier 2022.

AUTORISE le Président à signer la présente Convention d'adhésion au service « Gestion des Ressources humaines et Elaboration de la Paye » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, jointe en annexe de la présente délibération et dont elle fait partie intégrante ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

CHARGE ET DELEGUE monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

LE BUREAU A PRIS ACTE DU RAPPORT

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 18 pour

Monsieur Hervé Muzart ne prend pas part au vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
18	0	0	1

Pour extrait conforme au registre des délibérations*



Le Président

Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le/...../ 2023

Transmission le/...../ 2023

Certifié exécutoire le .../...../ 2023